



INSCRIPTIONS SERVICE ENFANCE RENTREE 2024-2025

Chers parents,

Afin d'être accueilli dès la rentrée dans nos services (restauration, services périscolaires et/ou extrascolaire), votre enfant doit être préalablement inscrit :

Vous souhaitez déposer un nouveau dossier :

Il doit être déposé avant **le 30 juin 2024**
au service enfance situé dans le bâtiment
multifonctions (Vi de Chenaz)
ou à l'accueil de la mairie.

Au-delà de cette date les dossiers seront étudiés
en fonction des places disponibles.

Vous souhaitez renouveler un dossier :

Informations et documents à actualiser sur
votre portail famille.

(<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBonne74380/accueil>)

Pour inscrire votre enfant, vous devez joindre les documents suivants :

- Fiche de renseignements ou correction(s) à effectuer sur le portail famille
- Fiche sanitaire pour chaque enfant dûment complétée et signée
- Attestation employeur
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant (année 2024/2025)
- Autorisation CAF
- Une copie du carnet de vaccination de votre enfant
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (**à fournir avant le 2 septembre 2024**)
- En cas de séparation ou divorce des parents : copie du jugement

Le service enfance accueille les enfants :

- en périscolaire de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fin de la classe jusqu'à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires.
- en restauration les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires.
- les mercredis de 7h30 à 18h30.
- les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été (juillet).

A noter :

Pour les enfants de PETITE SECTION, il n'y aura pas de restauration ni d'accueil périscolaire à l'école maternelle le jour de la rentrée.

Pour vous permettre de gérer vous-même vos souhaits de réservations, il est impératif de créer votre compte sur votre portail citoyen :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBonne74380/accueil>

Nous vous invitons à prendre contact avec M. Emanuel IDRISSE ou Mme Patricia BAILLEUL,
scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr, pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,
Yves CHEMINAL